

# COMMUNE DE MOUTIERS-les-MAUXFAITS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

**VENDEE**

Arrondissement

**LES SABLES D'OLONNE**

MOUTIERS-LES-MAUXFAITS

**SEANCE DU 4 MARS A 20h30**

Nombre de  
Conseillers en exercice : 18 L'an deux mille vingt et un, le 4 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la  
De Présents : 16 commune de MOUTIERS-LES-MAUXFAITS, dûment convoqué, s'est réuni en  
De Votants : 16 séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Christian AIME, Maire

**PRESENTS** : Mmes MM AIME- -COUTANSAIS- ESTEBE - MOUSSION  
--- GUILLOTEAU -- BOCQUIER - BREC- BUSSONNIERE- CHARRIER -  
CHAUVET-CHEVOLLEAU – DELAVERGNE- NOIRTAULT –RENAUD –  
SACHOT et SICOT

**ABSENTS** : MM GRELIER et PAINOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme SICOT

**Objet : Attribution du marché à bon de commande**  
- n° 2021-02-01

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 janvier approuvant le dossier de consultation pour un marché à bon de commande pour la réalisation des travaux de voirie sur la période 2021-2023 avec possibilité de reconduction d'une année. Le montant des travaux sera de 50 000 euros minimums et 150 000 euros maximum par année.

Il donne lecture de l'analyse des offres établie selon les critères :

Prix pour 50 %

Valeur technique de l'offre pour 50 %

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EIFFAGE qui a obtenu le meilleur classement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide de retenir l'offre de la société EIFFAGE et autorise monsieur le Maire à signer le marché de travaux.**

**Objet : Classement de la voirie communale**  
- n° 2021-02-02

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'aménagement des lotissements communaux a donné lieu à la réalisation de nouvelles voies à caractère de rue qui sont maintenant achevées. Il convient donc de les insérer dans le tableau de classement des voies à caractère de rue.

Il présente le tableau du linéaire de ces voies et précise qu'en vertu de l'article I 141-3 (2° alinéa) du Code de la voirie routière, cette décision est dispensée d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inclure au tableau de classement des voies communales à caractère de rue, les rues suivantes :

<b>Lotissement la Petite Forêt</b>			Observations
Rue des Jonquilles	405	ml	
Rue des Violettes	280	ml	<i>Placette de 15 m x 33 m</i>
Rue des Bleuets	251	ml	<i>Placette de 28 m x 12 m en moyenne</i>
Rue du Muguet	196	ml	<i>Placette de 19 m X 17 m</i>
Rue des Primevères	165	ml	
Impasse du chèvrefeuille	31	ml	
Impasse des Campanules	70	ml	
	<b>1398</b>	<b>ml</b>	

<b>Lotissement le domaine du Troussepoil</b>			
Rue Florence Arthaud	410	ml	
Rue Jacqueline Auriol	85	ml	
Impasse colette Besson	115	ml	<i>Placette de 18 m x 29 m</i>
	<b>610</b>	<b>ml</b>	
<b>Lotissement le domaine de la source</b>			
Rue des Roitelets	35	ml	
Rue des Mésanges	123	ml	
Rue des Hirondelles	63	ml	
Impasse des Rossignols	50	ml	
Impasse de la Huppe Fasciée	25	ml	
	<b>296</b>	<b>ml</b>	
<b>TOTAL A INTEGRER</b>	<b>2304</b>	<b>ml</b>	

**Le nouveau linéaire de voirie communale est : 21 276 mètres linéaires**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**  
- n° 2021-02-03

Monsieur le Maire présente le tableau d'avancement de grade pour l'année 2021, et demande au conseil municipal de valider la modification du tableau des effectifs qui en découle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Modifie le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1° mai 2021

- **Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1° classe à temps complet**
- Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2° classe, à temps complet.
- **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2° classe, à temps complet**
- Suppression d'un poste d'adjoint technique, à temps complet
- **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2° classe à 91.74 %**
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 91.74 %
- **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2° classe à 93,86 %**
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 93.86 %

**Objet : Modification des membres du CCAS**  
- n° 2021-02-04

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 juin 2020 fixant la composition du Centre communal d'action sociale à 8 membres élus et 8 membres nommés.

Suite à la démission de Madame Pascale BERTOLANI, Monsieur le Maire propose au conseil d'élire un huitième membre pour compléter la vacance.

Considérant la candidature de Madame Lydie BREC,

Le Conseil Municipal, élu, à l'unanimité **madame Lydie BREC**, dans les formes prévues aux articles 8 et 9 du décret précité pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

**Objet : Attribution du marché de balayage**  
- n° 2021-02-05

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Vendée Grand Littoral n'assure plus le service commun de balayage pour les communes à compter du 1° avril.

Une consultation a été réalisée par chaque commune avec les éléments techniques communiqués par les services de VGL.

Monsieur le maire donne le résultat de la consultation de quatre entreprises :  
La Sté ATLANTIC BALAYAGE a proposé la meilleure offre avec un prix de 15.50 euros hors taxes par kilomètre. Le linéaire cumulé sur une année s'élève à 475.692 kilomètres. Le

coût annuel de la prestation est de **7 373.22 euros hors taxes**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue la prestation balayage à la Sté Atlantic-Balayage, conformément à son offre, pour une année avec possibilité de reconduction deux fois.**
- **Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise.**